



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## BTS

Question écrite n° 95060

### Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'ouverture de BTS par apprentissage au lycée professionnel Bernard-Chochoy de Lumbres. Le souhait d'ouvrir deux BTS dans cet établissement s'inscrit dans l'accompagnement et le développement des entreprises existantes dans le bâtiment dans l'objectif du contrat de site. Le premier BTS envisagé est le BTS Aménagement et finition. Divers débouchés s'offrent au titulaire de ce diplôme. Celui-ci peut s'insérer dans une entreprise de construction et de rénovation de toute taille relevant du second oeuvre du bâtiment : peinture, plâtrerie, vitrerie, revêtements muraux et de sol, aménagement intérieur. Il peut alors y assister le chef d'entreprise et assurer la conduite et l'encadrement de travaux. L'élaboration de dossiers techniques et économiques, la préparation, la conduite et la gestion de chantiers figurant parmi ses attributions. Il peut également exercer des fonctions commerciales puisqu'il travaille en relation constante avec les personnels de l'entreprise, les clients et les autres corps d'État. Il pourra éventuellement, après avoir acquis une solide expérience, reprendre ou créer une entreprise. Le second BTS projeté est le BTS Enveloppe du bâtiment : façade, étanchéité. Son titulaire peut être employé dans une entreprise de construction ou de rénovation, en bureau d'étude ou d'ingénierie, dans un cabinet d'assurances, mais aussi chez un fabricant ou un marchand de matériaux, d'équipements et de matériels. Il est ainsi chargé de l'étude et de la réalisation des finitions extérieures du bâtiment, du revêtement des façades et des toitures. Il sait détecter les contraintes de l'environnement lors de l'utilisation du bâtiment sur le plan thermique, acoustique et de l'éclairage. Il élabore des études techniques, organise et contrôle les travaux. Il établit les coûts prévisionnels et els devis en suivant la trésorerie du chantier. L'exercice de fonctions commerciales est également dans sa compétence. Il développe alors son réseau, conseille le client, intervient dans la gestion comptable et financière. Il peut prendre en charge un ou plusieurs secteurs, selon l'organisation de l'entreprise qui l'emploie et la complexité des chantiers qu'il suit. Les deux BTS permettent d'entrer directement dans la vie active, même si la poursuite d'études en licence professionnelle est possible. Mettre en place ces deux formations au lycée professionnel de Lumbres est d'autant plus légitime qu'il en existe très peu, voire pas du tout, dans l'académie: 4 BTS Aménagement et finition dans la France entière et 13 pour le BTS Enveloppe du bâtiment. Elles sont pourtant directement liées aux possibilités de développement du secteur bâtiment qui correspond essentiellement à la rénovation des bâtiments anciens mais surtout à la mise en place de nouvelles techniques d'isolation correspondant au Grenelle de l'environnement. Il serait donc particulièrement intéressant de proposer sur le secteur de l'Audomarois un élargissement de la carte des formations dans ce domaine; d'autant plus que les élèves titulaires du bac professionnel formés au lycée professionnel de Lumbres ne peuvent poursuivre leurs études que dans un nombre restreint d'établissements, de surcroît éloignés géographiquement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend procéder à l'ouverture de ces BTS au lycée Bernard-Chochoy de Lumbres.

### Texte de la réponse

Le centre de formation d'apprentis (CFA) académique a déposé auprès des services du rectorat de l'académie de Lille une demande d'ouverture, à la rentrée 2011, d'une section de BTS « aménagement et finition » au sein

de l'unité de formation par apprentissage (UFA) qui fonctionne au lycée professionnel Bernard Chochoy de Lumbres. En revanche, le CFA académique n'a pas formulé de demande en vue de l'ouverture d'une section de BTS « enveloppe du bâtiment » dans cette même UFA. Le chef de l'établissement a toutefois évoqué le souhait de pouvoir ouvrir cette formation à la rentrée 2012. La commission apprentissage du comité de coordination régional emploi-formation professionnelle (CCREFP) qui s'est réunie le 10 février 2011 au conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, a émis un avis favorable à l'ouverture de la section « aménagement et finition ». La décision relève de la compétence du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, qui statuera sur cette demande après la réunion de la commission permanente du CCREFP qui se tiendra en juin 2011.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Leroy](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95060

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2010, page 13263

**Réponse publiée le :** 31 mai 2011, page 5827